

Publié le 09 août 2010 à 07h03 | Mis à jour le 09 août 2010 à 07h05

Des salons funéraires dans des églises



À l'église de Batiscan, la sacristie sera réaménagée pour permettre aux gens de se rassembler et de jaser.

Photo: Olivier Croteau



Louise Plante
Le Nouvelliste

(Batiscan) Les conseils de fabrique des églises de Saint-Prosper et de Batiscan viennent de décider de combler un vide laissé par la fermeture récente du salon funéraire de leur village en offrant dès cet automne ce service à la population, directement dans leur église.

Le projet, évalué à 27 420 \$, se réalise en collaboration avec le Pacte rural de la MRC des Chenaux, qui a accepté d'y investir 9000 \$, (6500 \$ à Batiscan et 2500 \$ à Saint-Prosper) et la Coopérative funéraire de la Mauricie.

Jacques Simard, de la fabrique de la paroisse St-François-Xavier-de-Batiscan, explique que le salon Roland Yvon a fermé ses portes il y a quelques mois et que la fabrique a

profité de l'occasion pour donner suite à une idée qui avait déjà germé, soit d'offrir ce type de service dans l'église.

«C'est nouveau, on innove!» confie M. Simard, qui ajoute que la beauté de l'endroit se prête particulièrement à ce genre d'initiative.

«Le service sera offert directement dans l'église, pas dans le sous-sol. On s'est fait faire un chariot-porte-cercueil qui peut aussi recevoir une urne, de même qu'un genre d'estrade où on placera le cercueil. Ici, nous avons un chemin couvert extérieur qui mène directement à l'arrière de l'église, à la sacristie, où sera aménagé un salon où les gens pourront se rassembler et jaser.»

Comme les cercueils seront placés près de l'autel, il a fallu prévoir une façon de fonctionner qui assure le respect des corps des défunts, la sécurité de l'endroit et le déroulement habituel des offices.

Lorsqu'un corps sera exposé plus d'une journée, le cercueil sera fermé la nuit et bien sûr l'église fermée à clé. Il n'y aura pas de services de salon funéraire les dimanches.

Quant aux autres jours de la semaine, la messe pourra être célébrée dans la sacristie en cas de conflit d'horaire.

M. Simard assure que la population est ravie de cette solution qui permet de garder un salon funéraire dans le village en plus d'offrir ce service dans un très bel endroit, propice au recueillement.

Il ajoute par ailleurs que le salon sera accessible non seulement aux résidents de Batiscan mais aussi aux gens de l'extérieur qui aiment la formule.

Enfin, et ce détail n'est pas sans importance, ce salon funéraire permettra à la fabrique d'en retirer des revenus.

«Notre église est super belle et on s'est dit qu'il ne peut y avoir de plus belle place pour installer un salon funéraire.»

«On est bien organisé pour le faire. Je pense qu'on est les premiers à faire ça», de conclure M. Simard.

Le Nouvelliste n'a pu obtenir de détails au sujet de l'installation d'un salon funéraire à l'église de Saint-Prosper (la fabrique réserve ces informations pour une conférence de presse en septembre). Il semble que dans ce cas, tout sera installé dans la sacristie.

Toutefois, le maire de l'endroit, Michel Grosleau, a confié que tout le monde était bien heureux de conserver ce service dans le village. Là aussi, c'est l'entreprise Roland Yvon qui offrait ce service sur place jusqu'à récemment, mais qui a fermé son local.

Du côté de la Coopérative funéraire de la Mauricie, la direction s'est refusé à tout commentaire, sinon pour confirmer l'entente intervenue avec les deux fabriques.

Interrogé sur cette nouvelle façon de faire les choses, Paul Philipert, du Complexe funéraire J. Philibert et fils, a déclaré que s'il avait déjà eu connaissance d'églises entièrement reconverties en salons funéraires après leur fermeture et leur vente, c'était la première fois qu'il entendait parler d'églises, toujours en fonction, qui s'appêtent à ouvrir un salon funéraire en leurs murs.

Autres projets

Soulignons par ailleurs que le Pacte rural de la MRC des Chenaux a également accepté de verser 5000 \$ au Conseil de la fabrique de Saint-Stanislas pour des travaux de rénovation de l'église, des travaux estimés à 38 000 \$, de même que 7 000 \$ pour la réfection du toit de l'église de Champlain, évaluée à 285 784 \$.